

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet

APPC-__077_

Note de restitution finale remise par BUREAU
INFORMATION JEUNESSE DE PERPIGNAN

« BIJ 66 » Porteur du projet
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Septembre 2011
Date (mois année)



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

Numéro du projet APPC-077

LE DISPOSITIF EXPERIMENTE

Titre : « Pour une meilleure insertion et autonomie, décrochez le permis »

Objectifs initiaux :

Décrire brièvement les objectifs initiaux.

Faciliter l'accès de 570 jeunes du département des P-O à la formation du permis de conduire en leur octroyant une subvention de 300 € tout en les sensibilisant aux conduites à risque, à la sécurité routière et aux gestes de survie.

Public(s) cible(s) :

Indiquer les caractéristiques du public cible ainsi que le nombre de bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation par rapport au nombre initialement prévu.

Les jeunes de 18 à 24 ans révolus en difficulté d'insertion et/ou issus de familles modestes à faibles revenus.

Les objectifs initialement prévus, à savoir 570 inscrits, ont été atteints.

Descriptif synthétique du dispositif expérimenté

Préciser en quelques lignes les actions mises en œuvre dans le cadre expérimental.

- **Organisation de réunions d'information par bassins territoriaux pour la constitution d'un réseau de sites relais de proximité qui s'appuie sur les structures information et animation jeunesse des P-O (sélection, inscription des candidats, organisation des stages de sensibilisation aux conduites à risques) afin de couvrir une large zone géographique.**

- **Présentation ciblée du dispositif expérimental : conseillers du département de la Mission locale jeune, responsables des services jeunesse de la Ville de Perpignan et du Conseil Général, organisations professionnelles des auto-écoles, délégué départemental à l'inspection routière de la DDTM.**

- **Création d'outils adaptés pour la mise en œuvre du dispositif : dossier unique d'inscription, vademecum l'intention des animateurs des futurs sites d'expérimentation, affiches, flyers...).**

- **Mise en place des stages de sensibilisation aux conduites à risques : choix de leurs contenus pédagogiques et de leur cahier des charges en concertation avec les associations locales de prévention et le service Education, Sports et jeunesse du Conseil Général.**

Territoire(s) d'expérimentation :

Indiquer la ou les régions d'expérimentation puis la délimitation géographique précise du projet en spécifiant sur cela inclut des zones urbaines, des zones urbaines sensibles ou des zones rurales.

A l'origine la zone géographique d'application du dispositif est le territoire du département des P-O dans sa globalité, département essentiellement rural, comprenant zones urbaines, zones urbaines sensibles et zones rurales ; mais sans grande surprise, ce sont les zones urbaines, zones urbaines sensibles ou semi-urbaines comprenant le chef lieu de département, Perpignan, et la principale communauté d'agglomération (34 communes) qui sont les mieux représentées avec 75 % des participants au dispositif.

Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :

Indiquer clairement en quoi le dispositif expérimenté apporte quelque chose par rapport au droit commun.

Par rapport à ceux existants et notamment celui mis en place par le Conseil Général des P-O, le dispositif expérimenté cible exclusivement des personnes en difficultés d'insertion, aux faibles revenus avec une ouverture sur les jeunes majeurs (tranche d'âge 18 ans).

Partenaires techniques opérationnels:

Mentionner les partenaires qui ont été activement impliqués dans la mise en œuvre de l'expérimentation.

Le réseau information et animation jeunesse des P-O (70 structures), le service Jeunesse et Sports du Conseil Général 66, le délégué à l'inspection routière de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), les syndicats professionnels des auto-écoles du département et les associations locales de prévention routière et de santé.

Partenaires financiers :

Mentionner, en plus du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse, tous financeurs de ce projet expérimental (la valorisation des financements obtenus par ailleurs par la structure n'a pas à figurer dans cette partie)

Conseil Général des P-O, Mairie de Perpignan

Durée de l'expérimentation : 12 mois (de janvier à décembre 2010)

Durée initiale: Indiquer ici la durée en nombre mois du projet expérimental, c'est-à-dire allant du démarrage du projet jusqu'à la fin de l'évaluation (tel que prévu dans la convention signée avec le FEJ).

Durée effective : 18 mois (de janvier 2010 à juin 2011)

LE PORTEUR DU PROJET**Nom de la structure : BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE PERPIGNAN « BIJ 66 »****Type de structure : Préciser si c'est une association, une collectivité locale, un établissement public****Association loi 1901****L'ÉVALUATION DU PROJET****Nom de la structure : Evalueur national****Type de structure : Préciser s'il s'agit d'une structure publique ou privée**

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :**I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation****A. Objectifs initiaux du projet**

Faciliter l'accès de **570 jeunes** du département des P-O à la formation du permis de conduire en leur octroyant une subvention de **300 €** tout en les sensibilisant aux conduites à risque, à la sécurité routière et aux gestes de survie.

La finalité du projet ne se limite donc pas à accorder uniquement une aide financière. Cette dernière est en effet conditionnée au suivi, par le bénéficiaire, d'un stage afin de le sensibiliser aux dangers de la route et de certaines pratiques (vitesse, alcoolémie, usage de stupéfiants...) et de l'initier aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur.

Depuis 2006 le Conseil Général des P-O a mis en place un dispositif d'aide au financement du permis de conduire pour faciliter la mobilité des jeunes.

En 2009, notre département a enregistré une des plus fortes augmentations du taux de chômage en France et la détérioration du marché de l'emploi a affecté notamment les moins de 25 ans.

Au regard de ces nouveaux indicateurs économiques et face à une forte progression des demandes d'aide au permis, nous avons voulu par ce projet expérimental toucher un plus grand nombre de jeunes du département et ouvrir l'aide à une tranche d'âge non couverte par le Conseil Général, tout en ciblant les personnes et familles les plus modestes.

B. Le territoire d'expérimentation

La vocation départementale du projet fait que sa mise en oeuvre s'est appuyée sur les Points information jeunesse et Points jeunes qui couvrent l'ensemble du territoire des P-O. Rappelons que le Réseau départemental Information et Animation Jeunesse compte 70 structures.

La constitution d'un réseau de **sites relais de proximité** pour la sélection et l'inscription des candidats ainsi que pour l'organisation des stages de sensibilisation permet de couvrir une large zone géographique, de toucher un maximum de jeunes et de faciliter leur accès à ce dispositif.

C. Public visé par l'expérimentation

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans révolus en difficulté d'insertion et/ou issus de familles modestes à faibles revenus qui sont inscrits dans une auto-école du département, possèdent le code de la route, n'ont jamais passer l'examen du permis de conduire, qui peuvent justifier d'une situation socioprofessionnelle (demandeur d'emploi, salarié à temps partiel, lycéen ou étudiant boursier...) et d'un plafond de ressources, et qui sont soit non-imposables soit issus de familles non-imposables.

1. Mode d'identification et de repérage :

Le dispositif expérimenté étant départemental, il était nécessaire d'impliquer le Réseau départemental information et animation jeunesse, le RIAJ 66, qui compte 70 structures afin de constituer un réseau de sites relais de proximité pour la sélection et l'inscription des candidats ainsi que pour l'organisation des stages de sensibilisation aux conduites à risques ; l'objectif étant de couvrir une large zone géographique la plus large possible, et de toucher ainsi un maximum de jeunes en leur facilitant l'accès à ce dispositif.

Des réunions d'information (au nombre de 5) ont été organisées dans ce sens, par bassins territoriaux, afin de sensibiliser les acteurs du RIAJ à ce dispositif et à ses modalités d'application et de mise en oeuvre.

Même démarche auprès d'autres acteurs locaux de la jeunesse comme la Mission Locale Jeunes qui, par ses missions, son public cible et ses nombreuses antennes sur le territoire des P-O, s'avérait incontournable.

Un réunion avec tous les conseillers MLJ du département a été ainsi organisée pour présenter bien entendu le dispositif et définir un mode de fonctionnement propre : il a été convenu que la MLJ serait destinataire d'un certain nombre de dossiers d'inscription et habilitée à les renseigner ; le BIJ gardant le contrôle de l'inscription électronique sur la base des dossiers d'inscription transmis.

Egalement, les responsables du service jeunesse et adolescence de la ville de Perpignan ont été directement informés du dispositif pour qu'ils en diffusent l'existence auprès de leurs équipes d'animation.

Autres interlocuteurs incontournables : les auto-écoles du département.

Au nombre de 70, elles ont été informées du dispositif dans sa globalité (public, déroulement, etc.) avec le soutien du délégué à l'inspection routière du Ministère des Territoires et de la Mer qui s'est chargé de leur diffuser nos outils de communication.

Egalement une rencontre avec les représentants des organisations professionnelles des écoles de conduite a été planifiée afin que soit relayée l'existence de ce nouveau dispositif auprès de leurs adhérents.

Une campagne d'affichage a été organisée dans les établissements scolaires du département (lycées et Université), centres d'apprentissage, centres et organismes de formation, etc.

Enfin, rappelons que le BIJ, en tant que structure d'accueil et d'information généraliste, a pu puiser dans son public des candidats au dispositif.

Deux principales difficultés ont été rencontrées dans cette phase de démarrage :

- la complexité du dispositif dans son application et ses subtilités (inscription électronique, tirage au sort, délai pour l'obtention du résultat de la randomisation, création des groupes test et témoin, notion d'exclusion du dispositif, etc.) qu'il a fallu expliciter, commenter, justifier auprès et des publics cibles et de tous les partenaires (futurs sites expérimentateurs, relais dans la connaissance du dispositif...).

- l'absence d'outils de communication et techniques qu'il a fallu créer pour amorcer le démarrage du dispositif : réfléchir donc à ses propres outils de communication (affiches, dépliants), et surtout à ses propres outils techniques comme, par exemple, un dossier unique d'inscription sur support papier afin de faciliter l'accueil et l'inscription des candidats ou bien un document de synthèse à destination du RIAJ et d'autres partenaires, acteurs du programme (la nouveauté du dispositif a nécessité, en effet, la réalisation d'un document présentant le dispositif de façon concrète, ses orientations, son déroulement et les modalités d'application, ses subtilités, les spécificités et les attentes locales...).

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

Le nombre de bénéficiaires direct a été fixé à 570.

Ce nombre devait être atteint durant la période de déroulement du dispositif à savoir l'année civile 2010 (de janvier à décembre).

Cependant au 31 décembre 2010, 360 candidats bénéficiaires de l'aide ont été inscrits électroniquement soit près des 2/3 du nombre à atteindre.

Nous avons donc sollicité et obtenu prolongement de la convention jusqu'au mois de juin 2011, ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif initial de 570 bénéficiaires.

Insérez ici le tableau figurant en annexe 1

Répartition des bénéficiaires de l'expérimentation APPC

	Prévision sur la durée de l'expérimentation	2009	2010	2011	TOTAL	Comm
Estimation du nombre de jeunes potentiellement éligibles sur le dispositif	570				570	
Nombre de jeunes inscrits sur l'extranet	645				645	
Nombre de jeunes bénéficiaires	570				570	
Nombre de jeunes inscrits au code	645				645	

Nombre de jeunes ayant réussi l'examen du code	645				645	
Nombre de jeunes inscrits à l'examen de conduite	385				385	
Nombre de jeunes ayant obtenu le permis de conduire	325				325	
Nombre de jeunes qui ont abandonné	45				45	
Nombre de jeunes exclus du dispositif	67				67	

Insérez ici le tableau figurant en annexe 2

**Restitution finale du porteur de projet APPC
Annexe 2 - Public visé par l'expérimentation - Bénéficiaires**

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action	570							
Âges								
16-18 ans	#####	29%		0%		0%		0%
19-20 ans	#####	44%		0%		0%		0%
21-22 ans	91	16%		0%		0%		0%
23-25 ans	60	11%		0%		0%		0%
Autres (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Situation								
Apprentissage	23	4%		0%		0%		0%
Demandeurs d'emploi	#####	39%		0%		0%		0%
Activité professionnelle	35	6%		0%		0%		0%
Autre (préciser)	#####	51%		0%		0%		0%
Niveau d'études								
Niveau V	#####	33%		0%		0%		0%
Niveau IV	#####	40%		0%		0%		0%
Niveau III	#####	26%		0%		0%		0%
Niveau III	3	1%		0%		0%		0%
Niveau I		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autre (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Origine géographique								

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ville - zone politique de la ville	#####	35%		0%		0%		0%
Ville - hors zone politique de la ville	90	16%		0%		0%		0%
Zone rurale	#####	50%		0%		0%		0%
Autre (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Genre								
Fille	#####	67%		0%		0%		0%
Garçon	#####	33%		0%		0%		0%

Insérez ici le tableau figurant en annexe 3

Restitution finale du porteur de projet APPC
Annexe 3 - Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action	109							
Âges								
16-18 ans	17	16%		0%		0%		0%
19-20 ans	52	48%		0%		0%		0%
21-22 ans	21	19%		0%		0%		0%
23-25 ans	19	17%		0%		0%		0%
Autres (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Situation								
Apprentissage	2	2%		0%		0%		0%
Demandeurs d'emploi	49	45%		0%		0%		0%
Activité professionnelle	7	6%		0%		0%		0%
Autre (préciser) Etudiants, lycéens, formation prof,	51	47%		0%		0%		0%
Niveau d'études								
Niveau V	/	#####		#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
Niveau IV	/	#####		#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
Niveau III	/	#####		#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
Niveau II	/	#####		#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
Niveau I	/	#####		#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
Autre (préciser)	/	#####		#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
Origine géographique								
Ville - zone politique de la ville	55	50%		0%		0%		0%
Ville - hors zone politique de la ville	10	9%		0%		0%		0%
Zone rurale	44	40%		0%		0%		0%
Autre (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Genre								
Fille	65	60%		0%		0%		0%
Garçon	44	40%		0%		0%		0%

La non atteinte des objectifs quantitatifs initialement prévus peut s'expliquer par notamment le fait que toute nouvelle action, dans son amorce, sa phase de démarrage, doit faire face, pendant une période plus ou moins longue, à un manque de publicité auprès des publics cibles.

D'où, dans un premier temps, la nécessité de créer des outils de communication (affiches, prospectus), des outils techniques (dossier d'inscription, dossier de présentation du projet...), d'organiser des réunions d'information par bassin géographique, en fonction des intermédiaires, de démarcher auprès des établissements de conduite, des établissements scolaires, etc... Mise en place du dispositif qui prend du temps.

Egalement, la complexité de ce dernier par ses modalités (tirage au sort, groupe test/groupe témoin, inscription électronique des candidats) ainsi que la phase pédagogique du dispositif par l'organisation lourde de stages de sensibilisation aux conduites à risques ont demandé un accompagnement et un soutien technique auprès de chaque structure impliquée.

Evoquons enfin la communication tardive des logins et mots de passe pour l'enregistrement électronique des candidatures qui a fait que l'action n'a pu démarrer au 1^{er} janvier 2010.

2.2. Analyse qualitative

Le profil du public initialement ciblé à savoir les jeunes âgés de 18 à 24 ans révolus en difficulté d'insertion et/ou issus de familles modestes à faibles revenus, inscrits dans une auto-école du département, possédant le code de la route, n'ayant jamais passé l'examen du permis de conduire et pouvant justifier d'une situation socioprofessionnelle (demandeur d'emploi, salarié à temps partiel, lycéen ou étudiant boursier...) et d'un plafond de ressources a été respecté dans l'ensemble.

Si des critères de candidature étaient immuables dès la mise en œuvre du dispositif et devaient être impérativement respectés pour une bonne et saine gestion du dispositif (l'âge, la possession du code de la route, ne s'être jamais présenté à l'examen du permis de conduire), d'autres (bourses d'études, plafond de ressources, impossibilité) ont pu faire l'objet d'adaptation à certaines situations personnelles de candidats (accidents de la vie, décès, divorce des parents, perte d'emploi, etc.).

Concernant les outils de repérage, etc., se reporter à 1. Mode d'identification et de repérage

L'expérimentation nous a permis d'avoir des renseignements et des indicateurs précis sur l'ensemble des bénéficiaires du dispositif ; indicateurs qui témoignent d'une situation toute locale.

Un bilan intermédiaire réalisé en décembre 2010, nous a permis d'avoir des données bien entendu sur l'âge, le sexe, la situation socioprofessionnelle des bénéficiaires, mais également de connaître leur provenance géographique (communes du département) et d'avoir une vision des écoles de conduite les plus fréquentées et donc celles qui ont le plus alimentaient en candidats le dispositif.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Stages de sensibilisation

Dès l'origine, il a été convenu que la finalité du projet ne se limitait pas à accorder uniquement une aide financière.

Cette dernière était en effet conditionnée au suivi, par le bénéficiaire, d'un stage afin de le sensibiliser aux dangers de la route et de certaines pratiques (vitesse, alcoolémie, usage de stupéfiants...) et de l'initier aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur.

La durée a été fixée à trois 1/2 journées pour trois modules de formation.

Le contenu : la sécurité routière, les facteurs d'accidents (alcoolémie, toxicomanie, vitesse...) mais également il a été jugé utile et nécessaire d'initier les bénéficiaires aux gestes de survie et de 1ers secours (position latérale de sécurité, réanimation cardio-pulmonaire, défibrillateur automatique...).

Le nombre : 29 stages ont été organisés durant la période de réalisation du projet.

Les intervenants : les modules de formation des stages de sensibilisation sont assurés par des prestataires-partenaires du dispositif. Chaque site expérimentateur étant libre de choisir ses prestataires, en respectant bien sur le cahier des charges de la formation.

La localisation des stages : concernant ceux du BIJ, ses locaux n'étant pas adaptés à la tenue de tels stages, ces derniers ont été délocalisés à la Maison des Sports du Conseil Général ; quant à ceux mis en place par les autres sites expérimentateurs, ils ont été organisés bien entendu dans les locaux de chaque structures organisatrices.

Création d'outils adaptés

La mise en œuvre de l'expérimentation a nécessité la création de supports appropriés pour faciliter son bon déroulement.

Le dossier unique d'inscription.

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Le protocole initial imposait, pour chaque candidature, le renseignement en ligne - sur un site extranet - d'un **dossier unique d'inscription** comportant pas moins d'une quarantaine de questions. La durée de renseignement du questionnaire a été estimée à 7 mn.

Le BIJ a considéré que remplir en direct le dossier avec le candidat ne ferait qu'alourdir le dispositif (inscription sur rendez-vous, difficulté à concilier les disponibilités de chacun, etc.) ; un support papier a donc été réalisé sur la base du questionnaire en ligne à destination en premier lieu des sites expérimentateurs puis de chaque candidat. Ces derniers devant renseigner eux-même le dossier, le remettre au site expérimentateur gestionnaire de leur inscription en lui adjoignant les documents justifiant de leur éligibilité au dispositif. La saisie électronique des données se faisant par la suite par le site expérimentateur.

Un document de synthèse à destination du RIAJ (vademeccum)

La nouveauté du dispositif a nécessité pour les animateurs des structures information et animation jeunesse, qui vont être acteurs du programme, la réalisation d'un document présentant le dispositif de façon concrète, ses orientations, son déroulement et les modalités d'application, ses subtilités, les spécificités, les attentes locales et nationales...

Des supports de communication

La publicité du dispositif a nécessité la réalisation de supports de communication (affiche et prospectus) adaptés :

- supports généralistes s'adressant à tous les publics ;
- supports ciblant les publics scolarisés ;
- support spécifique à un site expérimentateur (sur demande) ;
- support communs aux deux dispositifs (BIJ et Conseil Général).

Ces outils de communication étant destinés aux structures du réseau information et animation jeunesse et de fait à chaque sites expérimentateurs, aux établissements scolaires (lycées, Université), aux auto-écoles, aux structures accueillant des jeunes (MLJ, centres sociaux...).

Un support d'information

Afin de proposer des solutions alternatives aux jeunes recalés du dispositif et à tous ceux qui ne correspondent pas aux critères de sélection, le BIJ a réalisé une fiche d'information départementale recensant les différentes aides locales au financement du permis de conduire et également à l'acquisition d'un premier véhicule - **Fiche départementale n°5.1421**

L'implication du réseau départemental information et animation jeunesse

La vocation départementale du projet fait que sa mise en oeuvre se devait de s'appuyer sur les Points information jeunesse et Points jeunes qui couvrent l'ensemble du territoire des P-O. Rappelons que le Réseau Information et Animation Jeunesse compte 70 structures.

La constitution d'un réseau de **sites relais de proximité** pour la sélection et l'inscription des candidats ainsi que pour l'organisation des stages de sensibilisation permet de couvrir une large zone géographique, de toucher un maximum de jeunes et de faciliter leur accès à ce dispositif.

Il a été décidé que seules les structures information jeunesse pourraient devenir site expérimentateur. Précisons que le BIJ, à la fois porteur de projet et coordonnateur de l'action, est de fait site expérimentateur et que le rôle d'un site expérimentateur est de sélectionner et d'inscrire électroniquement chaque candidature ainsi que d'organiser les stages de sensibilisation aux conduites à risques et aux gestes de premiers secours.

es PIJ ou PJ n'organisant pas de stages peuvent toutefois relayer les candidatures auprès des sites expérimentateurs de proximité. Une coordination de l'action par bassin géographique (communauté de communes...) est en effet privilégiée.

Il va de soit que le BIJ en tant que porteur et coordonnateur du projet a jouer un rôle de conseil, d'accompagnement, de soutien technique auprès de chaque structure impliquée de près ou de loin dans le dispositif.

Des réunions d'information

Il a été jugé utile d'organiser des réunions d'information afin de présenter aux animateurs du RIAJ le nouveau dispositif, ses modalités, ses contraintes et ses subtilités mais également les supports créés à l'occasion (dossiers de candidature, outils de communication...) ainsi que les passerelles existantes avec le dispositif du Conseil Général...

Vallespir - Albères (04 janvier 2010)

Lieu d'accueil : PIJ Le Boulou

Structures présentes : les PIJ de Amélie les Bains, Argelès, Arles sur Tech, le Boulou, Céret.

Salanque - Fenouillèdes (04 janvier 2010)

Lieu d'accueil : PIJ Saint-Laurent de la Salanque

Structures présentes : les PIJ de Bompas, Estagel, Pia, Saint-Estève, Saint-Laurent de la Salanque, et le PJ de Torreilles.

Cerdagne - Capcir - Conflent - Ribéral (10 janvier 2010)

Lieu d'accueil : PIJ Prades

Structures présentes : les PIJ de Ille sur Têt, Millas, Prades, Vinça et le PJ de Rodès.

Plaine du Roussillon - Côte sablonneuse (11 février 2010)

Lieu d'accueil : Maison des Sports du Conseil Général - Perpignan

Structures présentes : les PIJ de Cabestany, Canet, Elne, Montescot, Thuir et le PJ de Saint-Feliu d'Avall.

Les sites expérimentateurs

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Comme nous l'avons déjà abordé, le site expérimentateur a pour mission de sélectionner et d'inscrire électroniquement chaque candidature ainsi que d'organiser les stages de sensibilisation. Afin de faciliter la gestion du programme, l'accès à un tel rôle a été limité aux seules structures information jeunesse.

Chaque Point information jeunesse désirant devenir site expérimentateur se voient attribuer par le BIJ un code d'accès nécessaire à l'enregistrement électronique des candidatures.

Treize d'entre-eux ont souhaité être site expérimentateur : ce sont les PIJ de Arles sur Tech, Barcarès, Cabestany, Canet, Céret, Font-Romeu, Ille sur Têt, Port-Vendres, Prades, Saint-Estève, Saint-Laurent Salanque, Thuir, Vernet les Bains.

Seulement six ont utilisé leur code pour l'enregistrement des candidatures et sept ont organisé un stage de sensibilisation.

Gestion des candidatures

Le BIJ en tant que coordonnateur de l'action est seul destinataire des résultats de la randomisation et donc a le rôle de relayer auprès de chaque site expérimentateur les résultats du tirage au sort le concernant.

Calendrier

Elaboration d'un calendrier départemental des stages de sensibilisation.

L'implication d'autres partenaires

Des réunions d'information ont été programmées avec chaque partenaire ressource ou relais du dispositif : le coordinateur régional de l'expérimentation jeunesse, Monsieur André Moulin, le réseau MLJ, les Chambres d'apprentissage, les organismes de formation continue et les services sociaux des différentes collectivités, etc.

Faciliter la cohabitation entre le dispositif du Conseil Général existant et le projet expérimental

Le dispositif du Conseil Général reposant sur ce même principe «volet financier + volet éducatif» et le Réseau Information et Animation Jeunesse des P-O jouant une part active, depuis l'origine (2006), dans sa mise en oeuvre par la sélection des candidats et l'organisation des stages de sensibilisation (457 jeunes aidés en 2009), c'est tout naturellement que le BIJ a élaboré son projet en concertation avec le service départemental Education Sport et Jeunesse afin d'harmoniser au mieux et l'organisation des formations de sensibilisation (éviter la multiplication des intervenants tout en réalisant un calendrier de stages commun aux deux dispositifs cohérent et gérable) et le montant forfaitaire de l'aide (éviter ainsi des disparités entre les publics des deux programmes qui vont cohabiter lors des stages).

Nous avons travaillé conjointement avec le Conseil Général sur la définition d'un cahier des charges du programme de formation pour la mise en place des stages de prévention des conduites à risque au volant. Organisation de 29 stages d'une durée de 12 heures sur les années 2010 et 2011 pour l'opération « 10 000 permis pour réussir »

En ce qui concerne la mise en oeuvre du protocole d'évaluation, rappelons que l'expérimentation reposait au préalable sur la constitution de 2 groupes de jeunes : le groupe test qui avait accès au dispositif et le groupe témoin qui n'avait pas accès au dispositif. Ce tirage au sort réalisé au niveau national allait affecter le jeune dans l'un ou l'autre groupe. Lors des réunions d'information réalisées auprès des partenaires, professionnels et jeunes, nous avons besoin d'expliquer entre autre chose, ce principe de tirage au sort, qui paraissait souvent injuste et difficile à justifier. Seuls les jeunes retenus participaient aux stages de prévention et malgré des résultats du tirage au sort fréquent, nous avons quelquefois rencontré des difficultés pour convoquer les jeunes dans les délais des dates de formation. Les stages sont constitués de 20 jeunes avec 3 intervenants différents.

Ressources humaines et matérielle

Effectifs : 5 équivalent temps partiel.

- Une personne chargée de l'accueil et de l'information, dans les locaux du BIJ, des jeunes sur le dispositif expérimental + mise en place des stages de sensibilisation à la sécurité routière (établissement des calendriers de formation, réservation des salles et contact avec les 3 intervenants, convocation des jeunes et suivi des présences...);
- Une personne chargée de l'animation et de la coordination de l'action auprès du réseau information jeunesse et des différents partenaires ;
- Une personne chargée de la coordination, coopération, concertation et suivi du dispositif avec les différents partenaires institutionnels et associatifs notamment lors des différentes réunions de travail(niveau local, régional ou national) ;
- Une personne chargée de la gestion (suivi des dossiers et pièces justificatives, paiement des factures à l'auto école) ;
- Une personne chargée de la communication avec la création de supports appropriés pour faciliter le bon déroulement du projet.

Pour le projet expérimental nous avons budgétisé sur les années 2010/ 2011 un temps partiel représentant 603 heures de travail. Nous avons largement sous estimé le travail de communication avec les nombreux outils à réaliser nécessaires à la compréhension de ce nouveau dispositif expérimental.

B. Partenariats**1. Partenaires opérationnels**

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Conseil Général 66	Cahier des charges de la formation sécurité routière, travail commun sur l'étude de passerelle entre les 2 dispositifs...
Le délégué à l'inspection routière du Ministère des Territoires et de la Mer 66	Communication du dispositif auprès des auto écoles. Etude de la circulaire pour faciliter la présentation des jeunes du dispositif et proposition du processus dérogatoire de l'inscription à l'examen.
Le Réseau information jeunesse 66	Sites expérimentateurs et relais de proximité
Associations locales d'éducation à la sécurité routière et de prévention santé	Formation des jeunes bénéficiaires dans le cadre du dispositif.

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	95 %
Cofinancements extérieurs à la structure	5 %
Autofinancement	/

Pilotage de l'expérimentation

Le comité de pilotage mise en place est constitué du Coordinateur régional de la DRJSCS, d'un représentant du service Jeunesse et Sports du Conseil Général, d'un représentant de la DDSC 66, du délégué départemental à l'inspection routière de la DDTM, des responsables de structures information jeunesse impliquée dans le dispositif (sites expérimentateurs ou sites pourvoyeurs de candidats) et des représentants des associations de sécurité routière et de santé intervenantes.

Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises durant l'année 2010 (juillet et décembre 2010) ; nous lui avons présenté lors de sa dernière tenue un bilan intermédiaire qui permettait d'analyser l'état d'avancement du projet et de montrer des informations et indicateurs précis sur les bénéficiaires de l'aide (données enregistrées grâce au dossier unique d'inscription contenant l'ensemble des informations sur chaque candidat : identité, âge, lieu de résidence, situation socioprofessionnelle, etc.).

III. Enseignements généraux de l'expérimentation**A. Analyse du dispositif expérimenté****Parcours du jeune****Phase 1 : Phase de connaissance du dispositif**

Objectifs : faire connaître l'existence du dispositif au public cible mais également aux partenaires ressources et relais.

Acteurs : BIJ, RIAJ 66

Ressources : Auto-écoles et leurs fédérations professionnelles, établissements scolaires, réseau MLJ, organismes de formation, équipements de la Ville et du Département, délégué départemental à l'instruction routière ...

Phase 2 : Phase d'entrée dans le dispositif

Objectifs : intégration du jeune dans le dispositif d'après les critères préétablis et les modes de sélection initialement prévus.

Acteurs : BIJ, RIAJ 66 (sites expérimentateurs)

Ressources : TNS Sofres, écoles de conduite

Phase 3 : Phase de sensibilisation

Objectifs : sensibiliser le jeune à la sécurité routière et aux gestes de survie

Acteurs : BIJ, RIAJ 66 (sites expérimentateurs)

Ressources : associations d'éducation à la sécurité routière et à la santé

Phase 4 : Phase de financement

Objectifs : versement de la subvention à l'auto-école dont dépend le jeune

Acteurs : BIJ

Ressources : Auto-écoles

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Qualitativement, aucune difficulté pour atteindre le public cible à savoir les jeunes en difficulté d'insertion et/ou issus de familles modestes à faibles revenus.

Par contre se sont posées des difficultés pour arriver quantitativement aux objectifs chiffrés (570 bénéficiaires) sur la période initialement prévue même si, à la fin de ce délai, nous avons quand même atteint les 2/3 de l'objectif (difficultés liées à la phase de démarrage de l'action, à la méconnaissance du dispositif, à sa complexité dans sa mise en œuvre, à la mobilisation des partenaires, à la cohabitation avec d'autres dispositifs...).

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Concernant les améliorations dans la mise en œuvre du projet expérimental et notamment pour son démarrage dans de bonnes conditions, il est à noter à l'origine l'absence d'outils de communication et techniques communs au niveau national à tous les sites expérimentateurs (outils qui auraient pu servir de base dans la mise en œuvre et donc accélérer la phase de démarrage) : il a donc fallu réfléchir à ses propres outils de communication (affiches, dépliants), et surtout ses propres outils techniques comme un dossier unique d'inscription sur support papier d'autant que les données enregistrées électroniquement par chaque sites expérimentateurs (données qui devaient pourtant servir à l'évaluation du dispositif) n'étaient plus accessibles une fois l'inscription clôturée, contrairement à ce qui avait été pourtant initialement annoncé.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Partenaires opérationnels incontournables :

- l'Etat, ses services et ses représentants (en ciblant bien entendu selon le projet et les publics cibles) : DDTM et son Délégué départemental à l'instruction routière, DDCCS, DRJSCS et le coordinateur régional de l'expérimentation jeunesse...
- les collectivités territoriales (Mairie, Conseil Général)
- les écoles de conduites (ce sont leurs publics qui sont ciblés prioritairement) et leurs fédérations professionnelles
- toutes les structures œuvrant auprès des publics cibles (MLJ, RIAJ, Centres sociaux, établissements scolaires, organismes de formation...)
- les associations et acteurs locaux œuvrant dans les domaines de la sécurité routière et la santé.

Acteurs du comité de pilotage : des représentants de chaque partenaires cités ci-dessus.

Impacts sur la structure

La mise en œuvre d'un tel projet a eu plusieurs impacts au niveau de notre structure :

- **en interne** :
 - a permis de confirmer une complémentarité de chaque salarié dans la gestion globale d'un projet ;
 - a permis de confirmer
- **au niveau des jeunes** : de se faire connaître auprès d'un public que l'on ne cible pas forcément dans le cadre de nos missions quotidienne d'accueil et d'information
- **au niveau des partenaires ressource et relais** : à permis de montrer complémentarité, travail en bonne concertation,

Conclusion :

Même si l'échéancier, dans un premier temps, n'a pas été respecté pour les raisons évoquées plus haut, il faut se féliciter, qu'à son terme, le programme a permis à 570 jeunes du département des P-O à amorcer, poursuivre ou finaliser leur apprentissage à la conduite.

Sur 513 bénéficiaires dont nous avons trace à ce jour, satisfaisons-nous que 75% d'entre eux sont arrivés au terme de leur formation et se sont présentés à l'examen de conduite et que 325 ont obtenu leur permis (60 ayant échoué à leur premier passage) soit 63 % des jeunes aidés. Seulement 9% des jeunes inscrits ont quitté l'apprentissage de la conduite avant le passage de l'examen.

ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Tableau 1 – Sur les objectifs quantitatif en termes de public bénéficiaire

Tableau 2- Sur la description des jeunes bénéficiaires

Tableau 3- Sur la description des jeunes ayant abandonné ou ayant été exclus

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

